


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20171117_16</p> <p>OBJET : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 01 DEC. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 5 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p>L'élu(e) délégué(e) Christian LANDRY</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le dix-sept novembre à dix-sept heures dix-neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier.</p> <p>Représentés MUSSARD Rose Andrée représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel LEON Marie-Jo représentée par NAZE Jean-Denis BOYER Julie représentée par LANDRY Christian RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry.</p>
<p>Le Maire</p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur PAYET Yannis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

Séance du 17 novembre 2017**DÉLIBÉRATION N° : 20171117-16****OBJET :****Modification du tableau des emplois permanents de la Commune****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

Le 27 décembre 2016, le conseil municipal a adopté le tableau des emplois permanents et non permanents de la Commune et ce, conformément l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des missions de la collectivité survenue entre-temps et de l'ouverture de la médiathèque, il conviendrait d'apporter des modifications au tableau des emplois permanents et non permanents.

Il est donc proposé de compléter le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Directeur de l'accueil des usagers et de la citoyenneté	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1er classe	1		
Directeur de la culture et de la vie locale	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1er classe	1		
Responsable technique - Sports	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		
Assistant	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1er classe	1		
Chef d'équipe propreté urbaine	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		

Chef chantier et responsable adjoint régie VRD	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Chef chantier	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	1	28
Aide documentaliste	C	Adjoint toutes filiales	Adjoint principal de 1ère classe toutes filiales	10		
Responsable Espace Multimédia	C	Adjoint toutes filiales	Adjoint principal de 1ère classe toutes filiales	1		
animateur multimédia	C	Adjoint toutes filiales	Adjoint principal de 1ère classe toutes filiales	2		
Agents d'accueil polyvalents	C	Adjoint toutes filiales	Adjoint principal de 1ère classe toutes filiales	3		
Agents de sécurité incendie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	3		
Référent agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Référent adjoint agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		

Envoyé en préfecture le 01/12/2017
 Reçu en préfecture le 01/12/2017
 Affiché le 01/12/2017
 ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117_16-DE

EMPLOIS DÉLIBÉRÉS LE 27 DECEMBRE 2016

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EMPLOIS

Poste	Cat.	TC	TNC	Durée hebdo (en h)	Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Responsable – Développement Economique	A	1			Directeur de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce	A	Attaché	Attaché principal	1		
Responsable – Bibliothèque	A	1			Directeur médiathèque	A	Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	1		
Chef de projet planification et développements urbains	B		1	31,5	Chef de projet planification et développements urbains	A	Attaché	Attaché principal	1		
Responsable – Ecole municipale des sports	B		1	31,5	Responsable – Ecole municipale des sports	B	Educateur des A.P.S	Educateur des A.P.S principal de 1ère classe.	1		
Agent administratif et technique polyvalent	C		1	28	Technicien cellule cadastre et fiscalité	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		
Agent polyvalent – Bibliothèque	C	1			Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1		
Maître nageur sauveteur et chef de bassin	C	1			Maître nageur sauveteur et chef de bassin	B	Educateur des A.P.S	Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	1		
Responsable par intérim	C	1			Responsable – restauration scolaire	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		
Responsable Régie Bâtiment	C	1			Responsable Régie Bâtiment	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		
Agent polyvalent - VRD	C	2			Agent d'exécution - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Agent polyvalent - VRD	C	1			Agent d'exécution - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		

Envoyé en préfecture le 01/12/2017
 Reçu en préfecture le 01/12/2017
 Affiché le 01/12/2017
 ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117

Enfin, il est proposé également de compléter le tableau des emplois non permanents de la manière suivante :

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Aide documentaliste	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières		8	20 à 30
Animateur multimédia	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières		1	20 à 30
Agents d'accueil polyvalents	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières		3	20 à 30
Agents de sécurité incendie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	20 à 30
Référent agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	20 à 30
Référent adjoint agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	20 à 30

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter les compléments et les modifications au tableau des emplois permanents et non permanents tels que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°81-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°16,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 28

Représentés : 5

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **ADOPTÉ** les compléments et les modifications au tableau des emplois permanents et non permanents tels que définis ci-après.

EMPLOIS PERMANENTS

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Directeur de l'accueil des usagers et de la citoyenneté	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1er classe	1		
Directeur de la culture et de la vie locale	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1er classe	1		
Responsable technique - Sports	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		
Assistant	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1er classe	1		
Chef d'équipe propreté urbaine	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Chef chantier et responsable adjoint régie VRD	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Chef chantier	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	1	28
Aide documentaliste	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières	10		
Responsable Espace Multimédia	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières	1		
Animateur multimédia	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières	2		
Agents d'accueil polyvalents	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières	3		
Agents de sécurité incendie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	3		
Référent agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		
Référent adjoint agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		

EMPLOIS DÉLIBÉRÉS LE 27 DECEMBRE 2016

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX EMPLOIS

Poste	Cat.	TC	TNC	Durée hebdo (en h)	Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Responsable – Développement Economique	A	1			Directeur de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce	A	Attaché	Attaché principal	1		
Responsable – Bibliothèque	A	1			Directeur médiathèque	A	Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	1		
Chef de projet planification et développements urbains	B		1	31,5	Chef de projet planification et développements urbains	A	Attaché	Attaché principal	1		
Responsable – Ecole municipale des sports	B		1	31,5	Responsable – Ecole municipale des sports	B	Educateur des A.P.S	Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	1		
Agent administratif et technique polyvalent	C		1	28	Technicien cellule cadastre et fiscalité	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		
Agent polyvalent – Bibliothèque	C	1			Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1		
Maître nageur sauveteur et chef de bassin	C	1			Maître nageur sauveteur et chef de bassin	B	Educateur des A.P.S	Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	1		
Responsable par intérim	C	1			Responsable – restauration scolaire	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		
Responsable Régie Bâtiment	C	1			Responsable Régie Bâtiment	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1		
Agent polyvalent - VRD	C	2			Agent d'exécution - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		
Agent polyvalent - VRD	C	1			Agent d'exécution - VRD	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	1		

Envoyé en préfecture le 01/12/2017
 Reçu en préfecture le 01/12/2017
 Affiché le 01/12/2017
 ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117_16

EMPLOIS NON PERMANENTS

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01/12/2017

ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117_16-DE

Poste	Cat.	Grade Mini	Grade Maxi	TC	TNC	Durée hebdo (en h)
Aide documentaliste	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières		8	20 à 30
Animateur multimédia	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières		1	20 à 30
Agents d'accueil polyvalents	C	Adjoint toutes filières	Adjoint principal de 1ère classe toutes filières		3	20 à 30
Agents de sécurité incendie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	20 à 30
Référent agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	20 à 30
Référent adjoint agents d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	20 à 30

Article 2.- AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **01 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Christian LANDRY

